

# ARTIFICIALISATION DES SOLS



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 11.3 de l'ODD 11 qui vise, d'ici à 2030, à « renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ».

L'artificialisation du territoire a des conséquences sur l'environnement. Elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. En imperméabilisant certains sols, elle peut accélérer le ruissellement des eaux pluviales, accroître la vulnérabilité aux inondations et dégrader la qualité chimique et écologique des eaux. La destruction et la fragmentation des espaces naturels constituent également une menace pour la biodiversité.

## Principaux résultats

**Selon l'enquête Teruti, les sols artificialisés occupent 8,3 % du territoire français en 2022 et 9,5 % du territoire métropolitain.** En métropole, les espaces dédiés à l'agriculture occupent plus de la moitié du territoire (50,4 %), tandis que les zones naturelles, forestières, humides ou sous les eaux en occupent 40,1 %.

**Les espaces artificialisés sont constitués pour 43 % de sols imperméabilisés** (sols non bâtis, comme les routes, les parkings, les aires de stockage ; sols bâtis, essentiellement des constructions basses de moins de trois étages). Les surfaces non imperméabilisées, qui représentent la part restante, sont principalement des sols enherbés en périphérie du bâti (jardins publics ou privés, terrains de sport), des chemins de terre ou des chantiers. Sur la moitié des espaces artificialisés (50 %), l'usage est résidentiel, culturel, sportif ou de loisir. 30 % de l'espace est occupé par des infrastructures logistiques de transport ou de stockage et 11 % par des activités de production, de commerce ou de services.

**La surface des sols artificialisés augmente sur longue période (+ 1,3 % par an en moyenne en France métropolitaine depuis 1982),** essentiellement au détriment des terres agricoles (- 0,2 % en moyenne par an depuis 1982). En revanche, la part des zones boisées, naturelles, humides ou en eau connaît une légère progression (+ 0,6 point par rapport à 1982).

Toutefois, **le rythme d'artificialisation diminue depuis 1982** : il est passé de + 1,5 % par an en moyenne sur la période 1982-1992, à +1,4 % par an sur 1992-2022, puis +1,3 % par an sur 2002-2012. **Sur la dernière décennie disponible 2012-2022, le rythme d'artificialisation ralentit plus fortement pour s'établir à +1,0 % par an.**

Les départements urbanisés et ceux du littoral sont les plus artificialisés.

## Comparaisons européennes

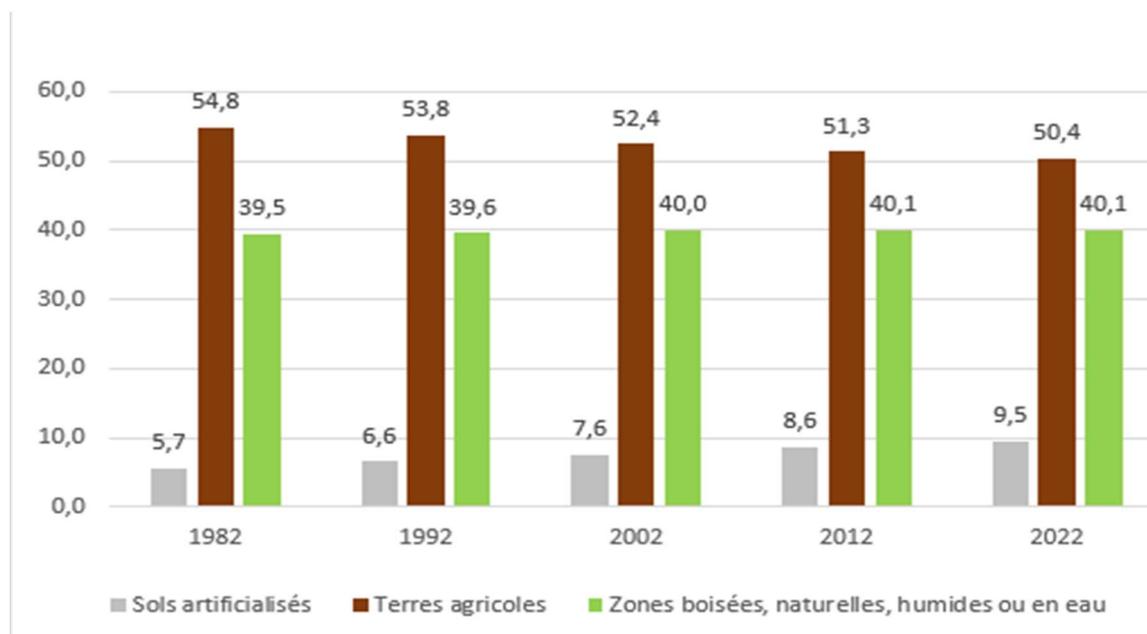
Au niveau européen, le périmètre de l'artificialisation est plus restrictif que celui retenu en France qui inclut également les espaces verts artificiels (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs) et d'autres sols artificialisés, comme les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues. **Les niveaux d'artificialisation pour la France sont de ce fait plus faibles en comparaison internationale que ceux retenus au niveau national.**

**Ainsi, en 2018, l'artificialisation des sols, mesurée par Eurostat s'établit à 5,6 % en France, un niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne (à 4,4 %).** La grande

hétérogénéité entre les pays est liée, notamment, à leur densité. Exceptée l'Espagne (à 3,7 %), les pays européens les plus peuplés ont une artificialisation des sols supérieure à celle de la France : l'Allemagne est à 7,6 %, l'Italie à 6,6 %, le Royaume-Uni à 6,4 %.

### GRAPHIQUE 1 - ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

En % de la surface de territoire national

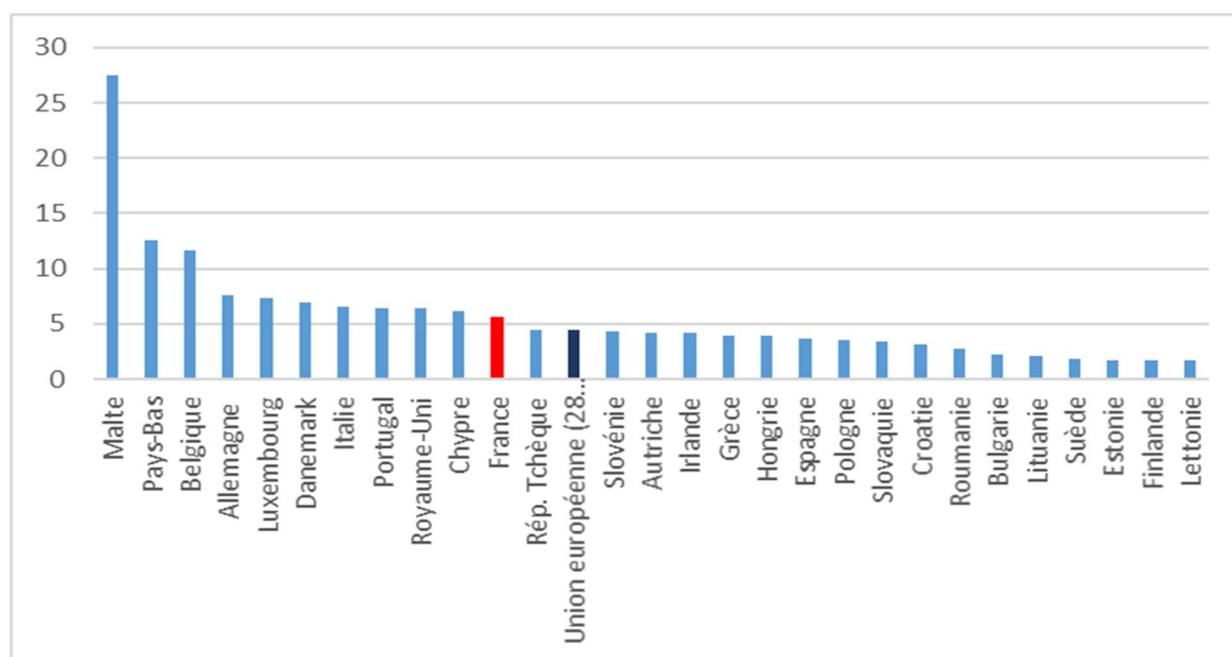


Champ : France métropolitaine

Source : Agreste, enquêtes Teruti 1981-1990, Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006-2015 raccordées sur la moyenne 2017-2018-2019 de la nouvelle enquête Teruti. Traitement : SDES

### GRAPHIQUE 2 - ARTIFICIALISATION DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2018

En % de la surface du territoire national



Source : Eurostat, enquête européenne Lucas 2018. Ces données seront actualisées avec l'enquête Lucas 2022, dont les résultats définitifs seront publiés prochainement.